

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE et Jean Luc PIANZI **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Daniel BOUR, Roland DAMOTTE, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Frédéric ROUSSE, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Sandrine LARCHER, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER, Dominique TRELA à Jean Luc PIANZI et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 janvier	Le 18 janvier	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	35

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Catherine CREPIN est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-01-02 Marché de travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'Ecole de musique sur le site des Fonteneilles à Beaucourt

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021,

La Communauté de Communes du Sud Territoire s'est portée acquéreur en 2013 du bâtiment dit « Fer à Cheval », aux Fonteneilles à Beaucourt, cédé par la Ville de Beaucourt.

Les ailes Nord et Ouest font l'objet d'un projet d'aménagement en logements, encore actuellement à l'étude. La 3ème aile, située le long de la rue Japy, restant propriété de la Communauté de communes fait l'objet de travaux de réaménagement, en vue de l'installation d'activités tertiaires, culturelles ou de service public... permettant ainsi une mixité des fonctions dans le bâtiment.

La Ville de Beaucourt se porte notamment acquéreur d'un étage de 700 m² environ pour délocalisation et agrandissement de sa médiathèque et la CCST prévoit d'y réaliser des aménagements pour y installer notamment les services de la Police Municipale Intercommunale et l'une des antennes de l'École de Musique Intercommunale, suite à la prise de compétence au 1er septembre 2018.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée pour un marché de travaux d'aménagement partiel du bâtiment pour l'implantation des locaux de la Police Municipale et de l'École de musique. Ce marché, publié le 18 décembre 2020, est divisé en 15 lots :

- Lot n°01 : Démolition-Déconstruction
- Lot n°02 : VRD – Espaces extérieurs – Aire de lavage
- Lot n°03 : Ravalements façades – Échafaudage
- Lot n°04 : Menuiseries Extérieures
- Lot n°05 : Gros-Œuvre – Maçonnerie
- Lot n°06 : Serrurerie-Métallerie
- Lot n°07 : Plâtrerie – Cloisonnement - Doublage
- Lot n°08 : Menuiseries Intérieures
- Lot n°09 : Plafonds suspendus
- Lot n°10 : Chape – Isolation - Revêtements de sols durs et muraux
- Lot n°11 : Chauffage - Ventilation – Climatisation
- Lot n°12 : Plomberie – Sanitaires
- Lot n°13 : Électricité : Courants faibles et forts
- Lot n°14 : Peintures - Nettoyage
- Lot n°15 : Garages extérieurs



La commission d'appel d'offres, réunie le 28 janvier 2021, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise AUBE pour un coût global de 1 097 737.48 € HT options comprises comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché à l'entreprise citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 29/01/2021

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
★

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE
★